

L'ABILLE.

IMPRES PAR F. DELAUN.

NOUVELLES ORLÉANS. MARDI, 10 NOVEMBRE 1890.

Le Conseil de la Ville du Samedi 7 Novembre.

Le Conseil prenant en considération cette partie de la lettre du Maire relative au numérotage des corps morts, en vertu d'un arrangement pour les bâtiments, décide qu'il soit autorisé à faire exécuter cet ouvrage.

Sur motion, résolu que les membres du Conseil de Ville prendront le deuil en témoignage de respect pour la mémoire de son défunt. Juge Smith.

Le comité auquel avait été référé l'examen des comptes de M. V. Ramos, ci-devant collecteur et inspecteur des taxes sur les cabarets, fait son rapport, lequel après avoir été pris en considération est renvoyé à une autre séance.

Des secours sont accordés à un infortuné sourd-muet. L'ordonnance suivante, est prise en considération, et après quelques débats, renvoyée à une prochaine séance.

ORDONNANCE

Pour organiser une garde à cheval.

Art. 1. Le maire est et demeure autorisé à former une compagnie d'hommes à cheval.  
Art. 2. Cette compagnie se composera de dix-huit hommes et d'un officier commandant. Elle sera sous les ordres immédiats du maire.  
Art. 3. Le maire est chargé de se procurer un local convenable pour servir de corps-de-garde à la dite garde, et pour y recevoir les chevaux. Le Conseil approuve à cet effet une somme qui n'excédera pas \$— par mois.  
Art. 4. L'uniforme de la dite garde sera:  
Art. 5. Les hommes qui la composeront seront armés d'un sabre et d'une paire de pistolets, qu'ils porteront à leur ceinture, et se fourniront de chevaux à leurs frais. Ils seront aussi chargés de la nourriture. Ces chevaux devront toujours être en bon état de service.  
Art. 6. L'officier-commandant devra se rendre ainsi que les hommes composant la garde, au corps de garde désigné par le maire, tous les soirs à huit heures précises. A cette heure, l'officier-commandant fera partir trois patrouilles composées de trois hommes chaque; l'une parcourra le quartier de la ville, l'autre le faubourg Ste. Marie, et la troisième le faubourg Marigny. Ces trois premières patrouilles ne devront rentrer au corps de garde qu'à minuit et demi. A cette heure, trois autres patrouilles de trois hommes chaque sortiront pour remplacer les patrouilles revenues au corps de garde, et feront dans le quartier de la ville, le faubourg Ste. Marie, et le faubourg Marigny, le même service que les autres. Dans le corps de ses patrouilles, cette garde à cheval aura les mêmes pouvoirs et attributions que ceux alloués aux hommes de la garde de ville à pied. Au point du jour les hommes composant cette garde se retireront chez eux.

Art. 7. L'officier commandant devra, tous les jours, à l'ouverture du bureau du maire, lui faire un rapport exact des patrouilles de la nuit, et recevoir les ordres que le maire devra convenablement de lui donner.  
Art. 8. En cas de maladie d'aucun des hommes de la dite garde, ils devront se faire remplacer à leurs frais. En cas de maladie d'aucun de leurs chevaux, ils devront également en fournir d'autres à leurs frais.  
Art. 9. Les hommes composant cette garde seront nommés par le maire. L'officier sera nommé par le maire et le Conseil de Ville.  
Art. 10. En cas de négligence de leurs devoirs les dits hommes seront, sur le rapport de leur officier commandant, dégradés par le maire, s'il pense que le cas l'exige, ce qui est entièrement laissé à sa discrétion.  
Art. 11. Le devoir de l'officier commandant sera de se rendre exactement tous les soirs au corps de garde indiqué par le maire, de veiller à ce que ses hommes y soient rendus à l'heure précisée, de faire sortir les patrouilles, d'en confier le commandement à celui des trois hommes qu'il jugera le plus convenable à cet effet, de parcourir lui-même la ville et les faubourgs, une fois toutes les nuits, pour s'assurer si le service des patrouilles se fait régulièrement, à la réunion il est nécessaire pour donner main forte, et enfin à maintenir parmi cette garde l'ordre et la discipline nécessaires.  
Art. 12. Les appointements de l'officier commandant sont et demeurent fixés à la somme de \$—, ceux de chaque homme de la garde à celle de \$—, payables à l'expiration de chaque mois.  
Art. 13. En cas de maladie de l'officier commandant, le maire est et demeure autorisé à en nommer un pour le remplacer, lequel pendant son temps de service, aura droit aux appointements de l'officier en titre, et sera tenu à remplir les mêmes devoirs.  
Art. 14. Le maire est et demeure chargé de veiller à ce que les dispositions de la présente ordonnance soient fidèlement observées. En cas de négligence à ses devoirs de la part de l'officier commandant, le maire est autorisé à en faire le rapport au Conseil, qui prononcera à cet égard selon les circonstances qui lui seront soumises.  
Art. 15. La dite garde entrera en service le 1er Novembre prochain, et restera en activité jusqu'au 1er Mai 1891, époque à laquelle le maire devra la dissoudre et la congédier.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 10 Novembre.

Le navire Pearl, dont nous avons annoncé la médiation dans l'Inde, qui est parti du Havre le 29 septembre, est entré en rade hier matin; il nous apporte des journaux de Paris jusqu'au 18. Nous nous empresseons de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce que ces journaux contiennent de plus important. Le cri d'indignation soulevé par la formation du nouveau ministère est un écho qui se répète par toute la France; les journaux constitutionnels se répondent d'un bout à l'autre du royaume; et il n'est pas de fait pleureur sur les noms de Polignac, La Bourdonnaye, Bourmont, etc. les expressions de la haine et du mépris public; l'histoire n'offre pas d'exemple d'un concert aussi universel de malédictions contre des députés du pouvoir; et cependant le Roi résiste obstinément. Toutefois, l'opposition s'organise; une opinion universelle a prévalu parmi ceux qui la dirigent; c'est de refuser net de payer l'impôt, si le ministère veut violenter la charte.

Cette mesure, conseillée par les principaux journaux de Paris, trouve un grand écho dans les provinces qu'il y a des libéraux, c'est à dire qu'elle sera adoptée par la généralité du peuple. Une société, dont les ramifications embrassent déjà les cinq départements de la Bretagne, a fondé une souscription pour indemniser et protéger les citoyens qui seraient poursuivis pour avoir refusé de payer l'impôt. Le Journal du Commerce du 11 septembre, contenant l'annonce de ce fait, a été saisi à la poste et, conséquemment, n'a pu nous parvenir. Malgré les défenses de l'autorité supérieure, une fête brillante a été donnée à Lyon au général Lafayette, lors de son passage dans cette ville. S'il faut en croire une lettre de Madrid adressée à l'éditeur d'un journal français, le duc de Wellington, dans une missive à Ferdinand, l'auteur monogène amicalement sur l'envoi d'une trop faible expédition sur les côtes de Mexico, reprochant à S. M. de n'avoir pas fait savoir ses intentions au cabinet anglais, qui est très disposé à l'aider dans ses projets de vengeance.

La guerre paraît décidée entre Tripoli et la France. Du reste la prise de Constantinople n'est point confirmée. L'armée russe a quitté Andrinople, une colonne se porte sur Fery, vers le golfe d'Enos, et le corps d'armée marche sur la capitale de l'empire ottoman. Selon les nouvelles les plus récentes, le général Roth est déjà à Rodosto, sur les bords de la mer de Marone; et l'amiral Greigh s'est emparé d'Imada, sur la Mer Noire, d'où il nous paraît à Constantinople par une bolle-tout.

FRANCE.

Paris, 18 Septembre.

On lit dans le Times du 15, la correspondance suivante datée de Paris le 11 de ce mois :  
« La formation du ministère Polignac a produit dans toute la France l'effet qu'en avait attendu tous les gens avisés. Elle excite une fermentation toute semblable à celle qui eut lieu en 1789, à la seule différence qu'il y a aujourd'hui plus de gravité et d'instruction dans le peuple. Je ne vous parlerai pas du voyage de M. de Lafayette, dont les journaux vous entretiennent.

« Un événement peut-être moins populaire, mais non moins important, se passe en Bretagne. Cinq départements se sont organisés en fédération pour résister au pouvoir arbitraire et pour se prêter une assistance mutuelle dans le cas où le ministère voudrait renverser la constitution. Les départements où cette fédération est établie et ceux qui y ont participé sont la Loire-Inférieure, la Mayenne et la Sarthe. On assure que le ministre se retire en masse le plus tôt possible. Entre lui et la France, il n'y a aucun moyen de s'entendre. La tendance générale de l'opinion publique, c'est la résistance passive à l'arbitraire, et le refus de l'impôt. Il est aisé de voir que si les ministres cherchaient à vaincre cette résistance par la force, il en résulterait des actes de violence. Une insurrection générale serait la conséquence naturelle de la résolution prise de résister.

« Quoique les journaux ministériels aient adouci leur langage, on assure qu'il a été question dans le cabinet de supprimer par un coup d'état tous les journaux de l'opposition. Ce serait une grande folie; pas plus grande pourtant que la formation du ministère.  
« Le même journal fait les réflexions qui suivent sur la marche de nos ministres : « Personne n'aurait pensé que les nouveaux ministres de S. M. auraient rencontré une opposition aussi persévérante. Nous sommes convaincus que M. de Polignac n'a été tout d'abord aussi violemment attaqué que parce que ses intentions étaient inconscientes, et qu'on songerait plutôt à sa vie passée qu'à sa conduite récente. Ses adversaires auraient dû se rappeler que, sous le ministère précédent, M. de Polignac remplissait une importante mission chez nous, où les droits du peuple et les institutions libres ne sont pas tout à fait méprisés. Son entrée au ministère n'était donc pas un événement qu'on dut regarder comme inattendu, et qui dut exciter des craintes, s'il y était entré seul. Mais quelques uns des personnages qu'il s'est associés, et qu'on lui a imposés pour collègues, lui ont été certainement fort nuisibles, parce qu'ils avaient donné des preuves récentes et non équivoques de leur éloignement pour les résultats de la révolution. Un même cercle magique de crainte et de haine les entoure aujourd'hui. Nous publions des extraits des journaux français où sont exprimés la haine, le mépris, la crainte qui s'attachent aux noms, aux intentions, aux actes des ministres.  
« Nos voisins connaissent mieux que nous les intérêts de leur pays; et, bien que nous ne puissions pas sympathiser avec leur violence, nous n'avons pas le droit de douter de la sincérité de leurs convictions, ni de censurer l'expression de leurs craintes »

(Tour du Commerce.)

Paris, 17 Septembre.

On nous assure que M. Palmerston est arrivé hier à Paris; qu'il a vu par d'instants après son arrivée, M. de Bismarck, et qu'il a dû avoir aujourd'hui une conférence avec M. de Polignac. Le voyage de cet homme d'état serait significatif dans le moment actuel.

— Des lettres de Madrid de 8, par voie extraordinaire, parlent d'un accident survenu au roi Ferdinand dans le trajet de St. Ildefonso à l'Escurial. L'avant train de la voiture s'est détaché, et la voiture est tombée sur son devant, la tête de S. M. touchant contre la glace, qui se brisa. Le roi a eu le front entamé, et a beaucoup saigné; mais l'accident n'a pas eu de suites sérieuses, et se retardera pas son mariage.

— Un négociant français, en ce moment à Saint-Petersbourg, écrit ce qui suit sous la date du 29 août :  
« Il paraît qu'en France on se livre à de sérieux préoccupations sur le maintien de la paix. Toutes les lettres reçues ici par les deux derniers courriers expriment à ce sujet les plus vives anxiétés. Quelqu'un de nous ma confiance et très haut placé à la cour m'a assuré que lorsque l'empereur a approuvé le changement de notre ministère, il a dit : *Il est trop tard; mes troupes ont passé le Balkan.*  
« En parlant du procès à intenter aux journaux de la capitale pour avoir fait connaître l'association bretonne, le Journal de Rouen s'exprime ainsi :  
«... La question du refus de l'impôt va être examinée de nouveau; les journaux la traiteront, les avocats la traiteront avec l'indépendance, premier attribut de leur noble profession. Ils invoqueront les textes de loi, les principes fondamentaux de notre droit public; ils mettront en lumière la légalité de la résistance au recouvrement de taxes non consenties; et ce que pour les esprits faibles, n'est aujourd'hui qu'un instinct vague, deviendra bientôt un sentiment de conviction contre lequel se briseraient toutes les tentatives de perceptions illégales.  
« Les hommes à catégories, les hommes qui regrettaient naguère de n'être pas contents, ne peuvent voir sans effroi s'accroître de semblables idées; ils aimeraient bien mieux des séditions, des violences, qui, mettant du côté du peuple les apparences de l'illégalité, leur fourniraient un prétexte pour faire agir la force armée, et se dévouer salutaires, et en finir par un bon coup de collier »

— Les hommes à catégories, les hommes qui regrettaient naguère de n'être pas contents, ne peuvent voir sans effroi s'accroître de semblables idées; ils aimeraient bien mieux des séditions, des violences, qui, mettant du côté du peuple les apparences de l'illégalité, leur fourniraient un prétexte pour faire agir la force armée, et se dévouer salutaires, et en finir par un bon coup de collier.

ANGLETERRE.

Londres, 14 Septembre.

Le vaisseau de ligne le Naples, de 34 canons, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour la Méditerranée. — (Globe.)  
— On parle de nouveau de sir Sydney Smith, qui doit, dit-on, remplacer l'amiral Malcolm dans la Méditerranée. — (Ibid.)  
— On assure que S. M. a, dit-on, dernièrement à un de ses gentilshommes que les Français avaient tort d'accuser l'Angleterre de la nomination d'un nouveau ministre français; que peut-être un de ses ministres pouvait y avoir contribué indirectement; mais qu'il voyait avec peine, et si brusquement changeant de système. Cette opinion ayant été rapportée au duc de Wellington, on dit que G. G. de concert avec les autres membres du cabinet, a envoyé une note secrète qui doit être remise au roi de France par l'ambassadeur de S. M. B. On suppose généralement que dans cette note on demande le changement de trois membres du ministère actuel.

AMÉRIQUE.

Odesa, 30 août.

Les nouvelles du théâtre de la guerre vont jusqu'au 25. A cette époque, le général Roth s'était avancé jusqu'à Rodosto, sur la mer de Marone; le général en chef en personne devait se porter sur Araba-Bergas pour marcher directement sur Constantinople, tout en conservant ses communications avec les corps du général Roth. La flotte ottomane chaque jour avait d'avantages que l'armée de terre; l'amiral Greigh s'est emparé d'Imada, situé sur la mer Noire et d'où l'on peut arriver à Constantinople le long de la côte par une assez belle route. On dit que le vice-amiral Ricord, qui stationne devant Tenedos, a reçu l'ordre d'appuyer les opérations de l'armée, et que dès qu'il sera instruit de l'arrivée du général Roth à Rodosto, il fera une tentative pour forcer le passage des Dardanelles. Cela serait d'autant plus facile que toute la flotte turque est renfermée dans le port de Bajkeder, comme si on était en pleine paix.

On apprend ici que des négociations doivent être ouvertes ces jours-ci, et l'on attend un heureux résultat; car la Porte n'a plus aucun moyen de résistance en Europe, et le général Paskewitch lui enlève, l'une après l'autre, ses provinces d'Asie. Cependant le sultan fait les plus grands efforts pour terminer la guerre sans trop de honte. Il emploie tous les moyens pour soulever le peuple contre les Russes, et d'un autre côté il demande un armistice au général Diebitsch. Mais le peuple reste calme et le général Diebitsch poursuit vivement ses succès. On assure qu'il a déjà répondu plusieurs fois au grand vizir, qui lui demandait un armistice et l'ouverture des négociations à Constantinople, que la Porte ottomane connaissait les sentiments de son souverain qu'elle savait sur quelles bases on avait traité et qu'elle n'avait qu'à remplir les conditions nécessaires pour mettre un terme aux hostilités.

L'état sanitaire s'améliore parmi nous. (Ces différences nouvelles sur la marche des Russes sont confirmées par l'Observateur autrichien.)  
— Frontières de Moldavie, 29 août.  
Le comte Pahlen est chargé par le gouvernement russe de traiter de la paix avec la Turquie. Lorsque la paix aura été conclue, ce diplomate sera, dit-on, nommé ambassadeur à Constantinople, à la cime de ses connaissances spéciales des besoins du commerce russe dans les provinces méridionales de l'empire.  
— Frontières de Serbie, 28 août.  
Depuis qu'on connaît la prise d'A. B.

driouple, des bruits de toute espèce sont répandus ici. On prétend, par exemple, que les ambassadeurs de France et d'Autriche sont partis de Constantinople pour aller faire valoir leur intervention auprès du général Diebitsch en faveur de la Turquie. D'autres disent qu'un commissaire turc s'est rendu seul au quartier général russe. Il paraît au moins certain que le comte Diebitsch a envoyé le comte Pahlen à Constantinople avec de nouvelles propositions. Cela ne suspend nullement les opérations de l'armée, puisqu'elle est apaisée aux environs de Constantinople pour se porter en avant sur la route de Constantinople.

— On 30 août. — Les lettres de commerce de Sophia annoncent que l'armée russe a quitté Andrinople. Une seule colonne se porte sur Fery, vers le golfe d'Enos, le gros de l'armée marche sur Constantinople. On pense que la division qui a pris la route de Fery doit opérer sa jonction avec l'escadre qui stationne devant les Dardanelles; ce qui inquiète beaucoup les habitants de Smyrne. Il est certain que l'apparition de groupes russes sur les côtes de l'Archipel mettrait en danger les forts des Dardanelles, et menacerait la capitale sur deux points. D'un autre côté, on soulève le peuple pour le faire craindre, et métrait de changer les jours du Sultan. La rapidité des opérations du général Diebitsch annonce qu'il a l'intention d'imposer la paix aux Turcs dans le plus court délai possible.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expéditions.

Navire Kentucky, Rathbone, New-York, Foster et Huston.

Arrivées.

Navire Pearl, Nargrave, du Havre, parti le 20 septembre, à Whittall, Jaudon et Co. chargement, marchandises, à T. Nicolet et Co. Amari, J. L. Jolley, L. Couvertier, F. Philippe, V Dupas, Deurem, A. Lockart et Co. E. Duchal, Blighecourt, L. Pilié, T. Uguhart, Gordon, Forstall et Co. Kennedy et Duchamps, E. L. Bernard, S. L. Coates, S. L. Romain, L. Gally, J. Garter, A. Leprêtre, A. Cahzal, E. Lartigue, Paquetier, Forrester et Co. Guicmand—Passagers, Mad. Deurem, Mlle. Schenger, M. M. A. Rasch, L. Gally, S. E. Mounain, C. Guicmand, Henry, R. Bates, P. Bernard.

Bateau de remorque Post-Boy, Herriman, des Passos, ayant mis en mer le Correo et le Volantier, et amené le brick Holly, de Boston, et la goélette Montagu, de la Havane; le Post-Boy a mis en deçà de la Baie, le navire Lotus, de New-York. La Baie le 8, à midi; il y avait en dehors, les bricks Delta et Comet, et deux gros navires en vue. Passé à la Grande-Prairie; brick George, de Hambourg; goélette Eliza, de Jagers.

Navire Vista, M'Kown, du Havre—chargement, marchandises et ferrailles à V. David, V. Vignaud, V. Roche, T. Marot, J. Jolley, B. Lacoste, J. Labatut, J. Prou et Co. A. Whiting et Co. I. Millaudon, J. Magr., T. Nicolet et Co. J. Leblanc, Michel, A. Troy et Co. C. Jourdan, Herpin, Pilié, Borna, Mad. Coucane, Michel et Chester, V. Dupas, Pecquet et Lacroix, Fovel, Andry, A. Soulié, P. Chege, Perret et Charbonnet, Carraby, Bezzy, L. Barrera, Arnoux et Pedron, E. Forstall, J. Labranche, E. Lesèvre et Co. G. Ducatel, B. Cadihan, P. F. Doucogré, F. Chardon, M. Rivers.

Brick Dolly, Somers, de Boston, chargement, salaison et mds. à C. D. Jordan, J. Ellis et au capitaine.  
Goel. Sun, Caro, Pensacole, avec des briques à E. Blanc.  
Goel. Amelia, Roche, Pensacole, avec des briques à E. Blanc.  
Brick Joseph Sprague, Hawks, de Turks Island, avec du sel.  
Brick Vulcan, Arnold, de Boston, avec un chargement assorti.  
Brick Catharine, Maino, de la Havane, avec du café, sucre, fruits, etc. à E. D. Osborn, R. O. Pritchard et Drather, A. Hodge, J. W. Zacharie et co. a ordi.—6 passagers.  
Goel. Montecosa, Calanog, de la Havane, avec des fruits.  
Goel. G. n. Santa-Anna, Petit, du Texas, avec du coton à J. W. Breilleux.  
Brick George, Maino, de Hambourg; avec 5 pinces génièvre, 4 boîtes mds à A. Rasch, J. S. Lindner.

ACADEMIE DE LA FOURCHE.

DONALDSONVILLE.

LES sous-signés ont l'honneur de présenter leurs amis et le public que s'étant donné de leurs places respectives dans le Collège de la Louisiane, ils ont conjointement ouvert une Académie Donaldsonville.

Leur système d'éducation comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, l'Ecriture simple et ornée, l'Arithmétique dans ses diverses branches, la Tenue des Livres, l'Arpentage, le Tracé des Cartes, la Navigation, la Géographie, et l'usage des Globes, l'Histoire Naturelle, l'Astronomie, la Chimie, l'Algèbre, les Éléments d'Euclide, la Trigonométrie, les Sections Coniques, et les Belles-Lettres.

La Religion Catholique est celle dont les rites sont suivis dans la maison. Toutefois les élèves d'un autre culte pourront suivre la religion de leurs parents.

CONDITIONS :

Pension, blanchissage, instruction élémentaire dans toutes les langues modernes, par an, 250  
Les mêmes choses plus le français, l'anglais et l'espagnol, 250  
Élèves des branches plus élevées, y compris les langues anciennes, les mathématiques, etc. 275  
Les paiements se font par trimestre, et chaque élève devra être pourvu d'un lit avec les accessoires.

Toutes les communications devront être adressées (française de port) à l'un des sous-signés, à Donaldsonville, Lafourche.

D. MORPHY, J. A. FRYER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. WM. BOYD & CO.  
JEUDI prochain 12 du courant, il sera vendu à l'encan de la Cité, rue de Chartres, sans réserve, 7 barils rirs; 6 do. jagbon; 20 do. porc; 10 do. do. 2de. qualité; 3 do. rum. (qui a fait un voyage); 6 do. vinaigre; 20 caisses chandeliers; 18 do. morues avariées; 2 do. amidon; 1 baril do. 10 caisses vermicelle et macaroni; 16 petit barils graisses 12 do. beurre; 2 barils d'aul; 1 caisses cornichons assortis; 20 do. liqueurs assorties; 8 do. fromage.  
10 nov.

VIS.—La vente des 600 têtes de Chevaux Mulats et Junons qui devaient avoir lieu le 10 est remise au 17 courant, leur arrivée ayant été retardée par cas imprévu.  
9 nov. T. A. GUILLOTTE.

PAR P. A. GUILLOTTE.  
Il sera vendu à l'encan, Mardi 17 du courant, sur l'habitation de l'encanier soussigné, au faubourg Lacourse, environ SIX CENTES têtes de Chevaux, Mulats et Junons arrivés de Rio-Grande. Conditions : au-dessous de \$100 comptant; au-dessus, payable dans Avril prochain, en billets engagés à satisfaction et domiciliés au vilie.

La vente commencera à 9 heures précises. Le règlement de la vente devra se faire dans les dix jours suivants, au bureau de l'encanier, rue St. Louis, chez M. Duchesne Pigneguy.  
9 nov.

Ventes générales.

PAR LES ENCANTEURS.

Mardi 10 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac L. M' Coy, une esclave nommée Ellen, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, acclimatée, et garantie.—Conditions, à 6 mois; une autre nommée Lucy, de 18 ans, domestique de maison, garantie.—Conditions, à 4 mois.

Mardi 10 Novembre, à midi, à l'encan de Wm. Boyd & Co. divers Meubles et ustensiles de cuisine.  
Mardi 10 Novembre, à midi, au Café de la Bourse, par Isaac L. M' Coy, un Terrain et une Maison, situés au coin des Remparts, entre Conti et Bienville.—Conditions, moitié comptant; et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Mardi 10 Novembre, à midi, au Café de la Bourse, par Isaac L. M' Coy, deux Terrains, situés au coin des rues de la Commune et de Franklin.—Conditions, à 3 et 6 mois.

Mardi 10 Novembre, au magasin d'encan de T. Munny, 3 caisses étouffes pour pantalons, 3 do. percales en couleur diverses, 25 do. chapeaux fins.  
Mercredi 11 Novembre, à 11 heures, à l'encan de J. Le Carpentier, 35 caisses blanc-de-baloine.

Mercredi 11 Novembre, à midi à la Bourse, par G. W. Hoyd & Co. une esclave nommée Ann, de 19 ans, blanchisseuse, repasseuse, sobre et très industrieuse, acclimatée et garantie, avec ses deux enfants de 4 et 6 ans.—Conditions, à 6 mois. De plus, Peaslove Sarah, de 49 ans, mêmes conditions.

Jeudi 12 Novembre, à midi, au Café de la Bourse, par J. Le Carpentier, une Maison située au coin des rues des Remparts et du Quartier.—Conditions, 6 et 12 mois de crédit.

Vendredi 13 Novembre, à midi, à la Bourse, par J. Le Carpentier, une Maison brisée entre gâteaux, rue Bourgogne No. 268, entre St. Philippe et Dumaine.—Conditions, moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois.

Vendredi 15 Novembre, à 11 heures, par J. Le Carpentier, au coin des rues Bienville et Bourbon, une quantité de meubles, piano et ustensils de ménage.  
Mardi 17 Novembre, sur l'habitation de P. A. Guillotte, encanier, faubourg Lacourse, 600 têtes de Chevaux, jument et Mulats.

Vendredi 20 Novembre, à midi, au café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., les Terrains et Maisons situés au coin des rues de la Baronne et de l'Union, faubourg Ste. Marie.—Conditions, à la vente.

Samedi 21 Novembre, au Café de la Bourse, à midi, par ordres des Syndics de la Louisiane, 1100 bêtes de Chevaux Grand Jack, Petit Jack et Banouines.—Conditions, à 4 et 6 mois.  
Samedi 27 Novembre, au Café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., une Esclave nommée Harriet, âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant de 2 ans

Par le Sheriff d'Orléans

Jeudi 26 Novembre, à une heure, à la Bourse, les Esclaves suivants : Phlip, de 25 ans; Anthony, de 30; Isaac, de 24; et Abraham, de 21.  
Vendredi 27 Novembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé au faubourg de Bayou St. Jean, désigné sur le plan des propriétés de Milne, No. 7.  
Lundi 30 Novembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Ann, de 30 ans, et le nègre Joste, de 29 ans.

Mardi 1er Décembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Fanchonnette, de 17 ans, et la négresse Maranth, de 14 ans.  
Mercredi 9 Décembre, à une heure, à la Bourse, une esclave nommée Eliza, âgée de 22 ans.

Jeudi 10 Décembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé au coin des rues du Bassin et St. Louis, avec les édifices qui s'y trouvent.

Par le Marshal des Etats Unis.

Vendredi 20 Novembre, à 4 heures, à son Bureau, 25 paires de Pistolets, 6 Fusils à deux coups, un panier Patence et autres.

POUR LA HAVANE.

Le beau trois mats espagnol TRÉS AMIGOS, cap. — ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, on passe, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à  
JOSE PRATES, rue Ste. Anne, No. 32.  
10 nov.

CAZADORES DE ORLEANS.  
ATTENTION!!  
La Compagnie prendra les armes le Dimanche 13 du courant, à 6 heures précises du matin, pour être passée en revue par la capitaine. La réunion aura lieu à Kendroit accoutumé.  
Par ordre,  
BAPHARI PEREZ, Sergent Major.  
10 nov.

PERROQUET PERDU.

Il est envolé de chez le sousigné hier dans la matinée, un superbe Perroquet amazone, (tête jaune.) Il a pris son vol de la rue St. Pierre vers la rue Coude. Celui qui pourra l'avoir trouvé, est prié de le faire savoir au sousigné ou de le lui apporter. Une récompense sera donnée si on l'exige.  
S. MICHÉLÉ, 10 nov. rue St. Pierre, No. 12.